ABM DENTAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 27, domaine de l'Albarède
31650 Auzielle
487 860 470 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15/03/2024

Le 15/03/2024, à 14 heures, Auzielle

Benjamin PORTET demeurant 4, avenue Assolelhat 31320 Castanet-Tolosan.

Associé unique et seul Président de la Société ABM DENTAIRE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée
- Adoption des nouveaux statuts
- Nomination du gérant
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

L'associé unique décide de transformer la Société en Société à responsabilité limité à compter de ce jour. Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.
La durée de la Société et son siège social restent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros. Il sera désormais divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique en échange des 800 actions qu'il possède.

DEUXIÈME RESOLUTION - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée adoptée, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

TROISIÈME RESOLUTION - NOMINATION DU GERANT

L'associé unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Gérant de la Société Monsieur Benjamin PORTET, associé unique, demeurant 4 avenue Assolelhat 31320 Castanet-Tolosan, pour une durée illimitée.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Benjamin PORTET

Signé électroniquement le 15/04/2024 par Benjamin PORTET

Signed with universign

